

Promenades en forêt d'Arques



dieppe-maritime
TOURISME

La forêt d'Arques

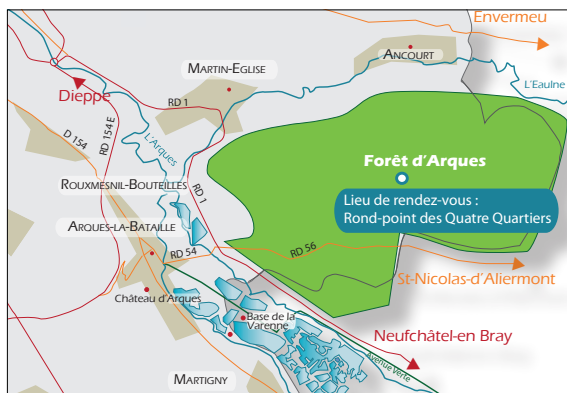
Près de Dieppe, sur les communes d'Arques-la-Bataille, Ancourt et Martin-Eglise, la forêt domaniale d'Arques offre près de 1 000 hectares de nature et de détente. Cette hêtraie, gérée par l'Office National des Forêts, a la particularité de présenter des paysages avec de grands bouquets de résineux mêlés à des feuillus. Quelques bijoux s'offrent aux naturalistes curieux, notamment deux belles mares où grenouilles, tritons et salamandres peuvent être observés, et où les libellules, demoiselles et papillons pullulent par beau temps. La forêt possède également deux arbres remarquables : le « Hêtre Montariol », l'arbre le plus ancien du massif, et « la Porteuse d'Eau », qui constitue une curiosité.

Dates	Heure	Durée
Samedi 29 mars	10h	2 heures
Mercredi 23 avril	14h	2 heures
Samedi 17 mai	10h	2 heures
Samedi 11 octobre	10h	2 heures
Mercredi 22 octobre	14h	2 heures
Samedi 15 novembre	10h	2 heures



RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

Ces randonnées nécessitent une tenue adaptée en fonction de la météo, et du terrain : bottes et vêtements chauds et/ou de pluie. N'hésitez pas à vous munir de jumelles.



Réservation obligatoire

Office de tourisme Dieppe-Maritime

Tél. : 02 32 14 40 60